Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_106-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 mai, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE (*jusqu'à 22h10, point 5.1*), Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD à Frédéric DESSAUGE.

La séance est ouverte à 20h00.
Renan PARTHENAY est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 30 puis 29 (*à partir de 22h10*)
Pouvoirs : 2
Votants : 32 puis 31 (*à partir de 22h10*)
Quorum : 17

AGRICULTURE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AFDI BRETAGNE ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

N° Délibération CC/2026/106

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique de solidarité internationale et de soutien aux coopérations agricoles, Montfort Communauté accompagne l'action de l'association AFDI Bretagne aux côtés de l'Union Matanjaka, organisation paysanne malgache depuis 2023.

À l'occasion du Comice Agricole d'Iffendic 2026, l'accueil d'une délégation malgache constitue une opportunité de valoriser les échanges agricoles et les actions de coopération menées par le territoire.

Afin de permettre la réalisation de cette intervention, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle destinée à financer les frais de déplacement de cette délégation, formalisée par une convention de partenariat précisant les engagements respectifs des parties.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_106-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à ce jour à 5000.00€.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 relative au partenariat avec l'Union Matanjaka et l'AFDI Bretagne,
Vu la convention initiale signée le 14 février 2024,

Considérant que :

- *Montfort Communauté souhaite poursuivre son engagement en faveur de la solidarité internationale, notamment à travers le soutien aux organisations agricoles partenaires à Madagascar ;*
- *L'association AFDI Bretagne accompagne l'organisation paysanne Union Matanjaka (UM) dans des actions de coopération et de développement agricole ;*
- *Une délégation malgache est invitée à intervenir lors du Comice agricole d'Iffendic 2026, événement structurant pour le territoire ;*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € maximum à l'association AFDI Bretagne pour le financement des frais de déplacement de la délégation de l'Union Matanjaka dans le cadre du Comice agricole d'Iffendic 2026.
- précise que cette subvention sera versée : à hauteur de 50 % à la signature de la convention, le solde de 50 % à réception du bilan financier et des justificatifs.
- approuve la convention de partenariat à intervenir entre Montfort Communauté et l'AFDI Bretagne ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026
- autorise le Président à signer le mandat correspondant.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,